



CNESER en commission permanente du 13 février 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Ministre,
Mesdames et messieurs,

Le jour du dépassement est intervenu cette année le 31 janvier : s'il n'y avait dans l'ESR que des enseignant-es titulaires dispensant exactement leur service, il n'y aurait plus de cours à partir du 31 janvier 2024. En l'absence de création d'emplois d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-es titulaires, les heures statutaires ne représentent plus que 50 % de l'ensemble des heures dispensées dans l'enseignement supérieur public au cours d'une année universitaire – c'était 53 % il y a encore 2 ans. Quant aux heures supplémentaires dispensées par les E et les EC titulaires elles s'élèvent en moyenne à 84 heures complémentaires par an par ETP, près d'1/2 service statutaire, qui soit constituent un sur-travail soit amputent le temps de recherche.

Nous avons prévu dans cette déclaration liminaire de développer ce propos, d'insister sur le manque de moyens humains et financiers pour assurer nos missions premières, de démontrer l'inconséquence de ceux qui nous disent d'augmenter nos ressources propres - par exemple, obtenir les 5,34 Mds€ manquant pour la rénovation énergétique des bâtiments d'ici 2030 supposerait d'augmenter nos ressources propres de 130 %, soit les multiplier par 2,3, alors qu'en 6 ans nous avons réussi à les augmenter difficilement de 10 % ! De redire aussi notre forte préoccupation et nos inquiétudes à propos de la formation des enseignants.

Puis nous avons eu des nouvelles de nos collègues de Mayotte...

La situation à Mayotte est extrêmement préoccupante : le contexte de violence sociale et d'urgence sanitaire est tel que l'université - puisque c'est le nom qu'il faut lui donner bien que les statuts soient exempts de la démocratie universitaire usuelle - est fermée. Le CSA exceptionnel convoqué n'a pu que constater les dégâts, demander que des mesures soient prises... Mais tout manque : par exemple, il n'y a pas de psychologue du travail à l'université pour prendre en charge les risques psychosociaux, seules des vacances d'une infirmière sont proposées.

Semaine après semaine, sont reconduits le télétravail, les cours à distance, mode d'enseignement dégradé et inégalitaire on le sait, et les personnels sont confinés chez eux - du moins celles et ceux qui dépendent entièrement de l'université. Parce que les collègues qui enseignent aussi dans le secondaire, comme par exemple celles et ceux qui sont en temps partagé à l'INSPÉ, se trouvent pris-es entre deux injonctions contradictoires, le rectorat de-

mandant aux enseignant.es de se déplacer. Des étudiant.es du master MEEF de l'INSPÉ sont dans la même situation : cours à distance à l'université avec interdiction de se déplacer mais obligation de se rendre dans les établissements scolaires.

Il est plus qu'urgent de prendre des mesures pour que l'enseignement supérieur et la recherche puissent être exercés dans des conditions qui garantissent la sécurité des personnels et des étudiant.es et l'accès de toutes et tous à ce service public dont l'importance est cruciale - et, précisons-le, l'affaiblissement des droits républicains n'est pas une solution, bien au contraire...

Plus généralement, c'est la pérennité de l'ESR à Mayotte qui est en cause : on sait le manque de personnel, le trop petit nombre d'enseignant.es-chercheur.es titulaires dans l'établissement ; or, compte tenu de la situation, beaucoup de PRAG et PRCE vont demander leur mutation et l'obtenir semble-t-il puisqu'un bonus de 1000 points pour les enseignant.es en poste à Mayotte depuis plus de 5 ans devrait être donné pour le mouvement 2024.

Le SNESUP-FSU demande instamment que des mesures d'urgence soient prises pour défendre et développer l'ESR dans ce territoire de la République.